

**LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE****Accueil du public**

à Metz, 64 avenue André Malraux
du lundi au jeudi :
de 8h à 12h et de 13h15 à 17h
Le vendredi :
de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15

La Chambre d'agriculture sera exceptionnellement fermée vendredi 2 novembre

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV
Morhange, 2 rue du Pratel
Tél. 03 87 66 12 30

Les bureaux de la Chambre d'agriculture de Morhange sont désormais situés au 3^e étage du bâtiment rue du Pratel.

Sarrebouurg, 33 rue du Général De Gaulle
Tél. 03 87 66 04 41 (sauf mercredi après-midi)

Economie, installation, diversification :

Secteur ouest : C. Dorofieff : 03 87 66 12 49
Secteur sud est : N. Ors : 03 87 66 04 41
(sauf mercredi après-midi)

Sociétés :

C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

Point Accueil Installation :

L. Soucat : 03 87 66 12 93

Agriculture biologique :

N. Ors : 03 87 66 04 41

Centre de Formalités des Entreprises :**Juridique, aménagement :**

P. Teufel : 03 87 66 12 57

Élevage bovins lait :

Tél. 03 87 66 12 46

Identification bovins, ovins, caprins :

A. Broquard : 03 87 66 12 46

Agronomie :

J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

Environnement :

C. Mangel : 03 87 66 12 44

Mission de valorisation des boues/drainage :

A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

Bâtiments :

M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

Organisme indépendant des boues :

L. Zidar : 03 87 66 03 87

Service régional Form'agir :**Formation :**

Tél. 03 83 93 34 93

formation@grandest.chambagri.fr

Apprentissage :

Tél. 0 800 67 00 68

apprentissage@grandest.chambagri.fr

Suivre les actualités de la Chambre d'agriculture

www.moselle.chambre-agriculture.fr

www.lorraine.mesparcelles.fr

Le mois de la bio : des rendez-vous pour découvrir l'AB

Comme chaque année depuis sept ans, les organisations professionnelles agricoles organisent, à travers la France, des portes ouvertes et conférences en lien avec l'agriculture biologique. Le mois de la bio a pour vocation de permettre des rencontres entre les acteurs techniques et économiques de la filière biologique. Cet événement réunit les agriculteurs, les acteurs économiques et les techniciens. Les thèmes abordés sont divers en Moselle.

Agrimax a lancé ce mois de la bio avec quatre conférences qui ont eu lieu sur la conversion à l'agriculture biologique (évolution du système à prévoir, quand débiter sa conversion, quand demander les aides, quelles sont les acteurs de la filière...).

Des portes ouvertes sont également organisées dans des exploitations bovines à travers le département. L'occasion de découvrir des systèmes très différents, de l'exploitation spécialisée qui vend en filière longue à l'exploitation diversifiée avec vente en circuits courts.

La Chambre d'agriculture de Moselle organise le **mardi 6 novembre à 13h45 une porte ouverte à Racrange, au GAEC du Grain de Scie**. Sera présentée l'exploitation et le pâturage tournant dynamique, puis les raisons qui ont amené les exploi-

tants à adopter cette technique, les moyens mis en œuvre et enfin le parcellaire fractionné mis en place par l'exploitant. Il sera également question des résultats de ce changement de pratiques. Au-delà de la technique, seront abordés des éléments économiques à travers les investissements et la variation du coût alimentaire.

Contact : Jessica Thoni : jessica.thoni@moselle.chambagri.fr

Lors de la journée portes ouvertes du **GAEC de l'Ortie à Ebersviller le lundi 19 novembre à 13h45**, vous pourrez échanger non seulement avec l'éleveur mais aussi avec différents acteurs de l'AB du département : la Chambre d'Agriculture, UNEBIO, BIOLAIT, PROBIOLOR...
Contact : Céline Zanetti : celine.zanetti@moselle.chambagri.fr
Tout le programme sur : <https://mois-de-la-bio.webnode.fr/>

◆ Réglementation

Directives nitrates : 6^e programme d'actions en région Grand Est

Suite à la signature en août dernier, du programme d'actions régional Grand Est du 6^e programme Directive Nitrates, des modifications sont à noter :

Mesure 1 : Périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés.

La limitation des apports de fertilisants de type I ou II avant et sur CIPAN ou culture dérobée est limitée à 70 kg N efficace/ha au lieu de 40 auparavant.

Mesure 7 : Couverture végétale pour limiter les fuites d'azote en périodes pluvieuses.

- La couverture des sols pendant l'interculture longue est non obligatoire si la récolte de la culture principale est postérieure au 1^{er} septembre inclu (au lieu du 5 septembre auparavant) et moyennant la réalisation d'un bilan azoté post récolte à consigner dans le cahier d'enregistrements des pratiques.

- Les légumineuses pures sont interdites sauf dans le cas d'une implantation de légumineuses en semis sous couvert et en agriculture biologique.

sol, la gestion des cannes reste inchangée.

- Sur les îlots sur lesquels la technique du faux-semis est mise en œuvre pour lutter contre les limaces, les vivaces et adventices annuelles,

- la couverture du sol en interculture courte n'est pas obligatoire

- la couverture du sol en interculture longue n'est pas obligatoire si le faux semis ne peut être réalisé qu'après le 1^{er} septembre sur la base d'une justification technique. Dans ce cas, il faut le déclarer à la DDT et réaliser un bilan azoté post-récolte qu'il faut consigner dans le cahier d'enregistrements des pratiques.

- Les repousses de céréales ne sont plus prises en compte en interculture longue.

- Les légumineuses pures sont interdites sauf dans le cas d'une implantation de légumineuses en semis sous couvert et en agriculture biologique.

En décembre: tout savoir sur les enjeux et la faisabilité d'une conversion bio en Moselle

Vous envisagez une conversion en agriculture biologique ?

La Chambre d'agriculture de la Moselle organise une formation de 2 jours les 4 et 11 décembre à Morhange.

Cette formation qui combine exposés, échanges entre participants, visite d'exploitation et témoignages d'agriculteurs vous permettra de maîtriser toutes les données techniques, économiques et réglementaires



photo : Papeix P/APCA

pour envisager sereinement une conversion en agriculture biologique.

Inscription auprès de Nathalie Cédryni par téléphone au 03 87 66 12 48

Actualités

INSCRIVEZ-VOUS AU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE !

Le Concours Général Agricole récompense la richesse et la diversité des goûts

Concours Général Agricole des Produits : un gage de qualité

- derniers jours avant la clôture des inscriptions

Contact : Clotilde Girard : clotilde.girard@moselle.chambagri.fr

Concours Général Agricole des Vins : une référence dans le monde viticole

- ouverture des inscriptions le 5 novembre. Finale le 24 février

Contact : Sandrine Vallin : sandrine.vallin@grandest.chambagri.fr

Informations sur <https://www.concours-general-agricole.fr/>



Le détail de chaque mesure peut être consulté sur le site de la DREAL à l'adresse suivante :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/directive-nitrates-r176.html>

ou sur le site de la Chambre d'agriculture de la Moselle :

<https://moselle.chambre-agriculture.fr/environnement/directive-nitrates/>

Prochainement, le GREN (Groupe régional d'expertise nitrates) va se réunir pour discuter de la méthode de calcul de dose d'azote qui doit, elle aussi, être régionalisée Grand Est.

Alice ALBERT,
consultante en environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement
Tél : 03 87 66 12 44
alice.albert@moselle.chambagri.fr